

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 200

Artikel: Un Congrès international dont on ne parlera pas

Autor: Treub-Cornaz, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Deux grenouilles tombèrent un soir dans un pot de crème. L'une d'elles, convaincue que c'en était fait d'elle, se laissa choir au fond du vase et y trouva la mort; l'autre ne cessa de nager, tant et si bien qu'elle finit par transformer la crème en beurre: une solide assise, d'où, le matin venu, elle put rebondir vers la vie. »

Aux heures de découragement et de préoccupations, inévitables dans l'œuvre féministe et suffragiste... pensons donc à la grenouille et à la motte de beurre!

Où nous en sommes

Gain sur l'an dernier au 14 novembre	2
Par Mlle K. (Genève)	1
Mme G. (Genève)	1
Par Mlle C. P. (Vevey)	1
Mlle M. Sch. (Genève)	1
Par Mlle Z. (Aigle)	8
	14 ab.

Désabonnements annoncés pour 1925. 2

Gain sur l'an dernier 12 ab.

Merci à tous très chaudement. Mais il nous faut répéter a) que nous entrons dans la période dangereuse des renouvellements d'abonnements, dont beaucoup restent sur le carreau, et b) que notre chiffre d'abonnés de l'an dernier n'était pas suffisant pour boucler complètement notre budget. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants à tous ceux et celles qui continuent leur propagande, comme à tous les destinataires de notre « lancement » qui veulent bien nous prouver en s'abonnant leur intérêt pour notre journal.

Un Congrès international dont on ne parla pas

Le *Mouvement Féministe* du 5 septembre a mentionné les Congrès internationaux qui eurent lieu au cours de ce dernier été. On pourrait citer encore le très intéressant XI^{me} Congrès coopératif international qui tint ses assises à Gand au mois de septembre de cette année, et que la presse — sauf la presse coopérative, cela va de soi — a passé sous silence.

Pour quelle raison?

L'utilité de la coopération ne se discute pas; pas davantage que son rôle dans l'évolution des nations. Elle est un puissant levier de réorganisation économique et sociale, et l'un des promoteurs les plus efficaces de paix universelle. Elle est devenue « un Etat dans l'Etat », un Etat apprécié et officiellement reconnu dans nombre de pays; en Angleterre, par exemple, en Danemark, en Italie, etc. Dix gouvernements avaient envoyé au Congrès des représentants officiels, et le Bureau international du Travail y était représenté par son directeur, M. Albert Thomas. Un mouvement qui s'est étendu sur 28 pays et qui compte 40 millions d'adhérents, dont 4 1/2 pour l'Angleterre seulement, 337.500 pour le petit Danemark et 363.000 pour la Suisse, ne peut ni ne doit être ignoré.

Comment se fait-il, dès lors, que la presse ait généralement passé sous silence cette intéressante manifestation? Serait-ce peut-être que, affermée au commerce particulier qui la fait vivre de ses annonces, et sachant de quel côté la tartine est beurrée, elle se soit tue dans un intérêt commun et d'un commun accord? Comment expliquer ce silence?

*Onbekend maakt onbemind*², dit un proverbe néerlandais. Si la coopération rencontre, en Suisse romande surtout, peu de sympathie, c'est que l'on n'en connaît pas la vraie signification. Pour d'aucuns elle est, sinon le synonyme, du moins un apanage du socialisme; pour d'autres elle forme, tout simplement, une concurrence plus ou moins redoutable au commerce privé. Or, elle n'est ni l'un ni l'autre.

La coopération vise à un double but; d'abord l'amélioration matérielle de la situation de ses adhérents et de la communauté;

¹ Londres 1895; Paris 1896; Delft 1897; Paris 1900; Manchester 1902; Budapest 1904; Crémone 1907; Hambourg 1910; Glasgow 1913; Bâle 1921.

² On juge mal ce qu'on ne connaît pas.

ensuite l'amélioration morale des individus et de la société. Cette amélioration matérielle, la coopération cherche à l'atteindre par deux moyens:

1^o en *supprimant*, dans la mesure du possible, entre la production et la consommation, les *intermédiaires* dont les services majorent les prix du 20, du 30, du 50, du 100 % et même au delà

2^o en *réorganisant la production* de manière à ce qu'elle soit au service direct du consommateur, à ce qu'elle tienne compte, avant tout, de la demande; qu'elle produise pour le consommateur et non plus aveuglément pour le marché et le commerce.

Il est bien évident que ces mesures: suppression des intermédiaires, réorganisation de la production, diminueront énormément le coût de la vie, puisque les prix actuels sont majorés, et par le profit que prennent les intermédiaires — grossistes, demi-grossistes, détaillants — et par le capital improductif que représentent les énormes stocks de marchandises qui attendent un écoulement.

Vous me direz: « Mais ces intermédiaires, n'ont-ils pas le droit de vivre; eux aussi? Ne seront-ils pas les victimes du développement de la coopération? »

Et je vous répondrai: « Y eut-il jamais progrès sans sacrifices? Lorsque les chemins de fer remplacèrent les diligences, les machines la main-d'œuvre, pour ne citer que ces exemples, n'y eut-il pas des victimes aussi? toute une catégorie de personnes qui, perdant leur emploi, durent s'adapter au nouvel ordre de choses? A-t-on renoncé au progrès pour cela? » Et je vous le demande: qu'est-ce qui importe le plus: l'intérêt des individus? ou le bien de la communauté?

Du reste, ce n'est pas du jour au lendemain que les « victimes » de la coopération seront hors combat; l'évolution avance pas à pas, laissant aux individus et aux circonstances le temps de se transformer et de s'adapter au progrès. Ainsi, les intermédiaires, les détaillants d'aujourd'hui, trouveront à utiliser leur expérience, leurs capacités au service même des coopératives, où un salaire fixe remplacera un gain plus élevé, parfois, mais plus aléatoire, souvent accompagné de beaucoup de soucis.

Les coopératives de consommation ne sont pas des magasins appartenant à un particulier, à des associés, ou à une société par actions; elles appartiennent aux membres de la Société coopérative, qui achètent en commun le plus directement possible et revendent les marchandises à leurs membres, en général au prix du marché. Cependant le trop perçu, c'est-à-dire la différence entre le prix de revient et le prix de vente, au lieu d'aller, comme bénéfice, dans la poche du détaillant, de l'intermédiaire ou de la société par actions, retourne aux membres de la société coopérative. Ce trop-perçu peut leur être restitué en argent (ristournes) pour une part, mais doit, pour une large part, être employé au profit de ceux-ci: épargne, fonds de secours en cas de maladies, d'accidents, de vieillesse; colonies de vacances, séjours de repos pour les mères de famille, fonds pour le développement des membres, pour l'éducation des enfants, etc., etc.

Ceci nous amène au second but de la coopération: *l'amélioration morale* des individus et de la société prise dans son ensemble.

Coopération signifie entr'aide, fraternité; sa devise est celle de notre Suisse: « Un pour tous, tous pour un. » Et il y a cela de remarquable que le coopérateur travaille à son propre bien-être dans la mesure où il contribue au bien-être de son prochain.

La coopération est accessible à tous, hommes et femmes, riches ou pauvres, à tous les partis politiques comme à toutes les confessions. Seulement, les différences politiques ou religieuses ne doivent pas exercer d'influence au sein de la coopération. Si la coopération n'est pas un but en soi, mais un moyen d'atteindre à une prospérité générale et à la paix sociale, elle ne devra jamais être un moyen au service d'un parti politique, comme d'aucuns tentent de l'asservir. La coopération, dans son essence même, est *neutre*; elle se place au-dessus de tous les partis, pour ne reconnaître que celui de l'entr'aide; au-dessus de toutes les confessions, pour les réunir toutes dans celle de la charité.

Cette longue et pourtant sommaire digression était nécessaire à la compréhension de l'utilité et de l'importance de ce XI^{ème} Congrès international de la Coopération. Ce Congrès avait en outre cela de très spécial qu'il était illustré pour la première fois par une Exposition coopérative internationale des mieux organisées, et qui, même pour les fervents du mouvement, fut une véritable révélation. Peu d'entre eux s'étaient, jusqu'ici, rendu compte de ce que, en dehors de l'alimentation et des premières nécessités de la vie, la coopération a accompli pour ceux qui la pratiquent; et plus spécialement dans le domaine de la prévoyance et de l'hygiène: assurances, fonds de toutes sortes, hôpitaux; sanatoria, écoles en plein air; écoles de montagne, habitations ouvrières, etc.

Quelque désir que j'aie de vous parler de cette exposition unique en son genre, je dois me limiter à une autre annexe du Congrès qui, je l'espère, intéressera particulièrement les lectrices du *Mouvement Féministe*. Je veux parler de la première Conférence de l'*Alliance internationale des Guildes de Coopératrices*, Alliance dont la base avait été posée au Congrès international de Bâle en 1921 et qui allait être scellée à Gand.

La première de ces Guildes, la Ligue anglaise fut fondée en 1883, dans le but de développer ses membres d'une façon générale, d'en faire des coopératrices éclairées, conscientes de leurs devoirs, non seulement en ce qui concerne leur fidélité d'acheteuses averties, mais de leurs devoirs envers la génération future et envers la société, au sens le plus large du terme. Rien de ce qui touche l'humanité, et surtout à l'humanité souffrante, ne saurait leur rester étranger, et le travail si fécond et béni que ces pionnières de l'œuvre sociale ont accompli dans l'East-End, le quartier le plus infect et miséreux de Londres, formerait à lui seul une étude aussi impressionnante que pleine d'intérêt¹. La florissante et active Guilde anglaise compte actuellement 1140 sections et 52.084 membres. Le bel exemple qu'elle a fourni a été suivi peu à peu par les coopératrices d'autres pays, dont 19 avaient envoyé leurs déléguées à la Conférence.

La Conférence dura deux jours et fut inaugurée par le chant — en esperanto — de l'hymne international des mères. Après les cérémonies d'usage, par lesquelles débute toute assemblée qui se respecte, des travaux furent présentés et la discussion ouverte sur les sujets suivants:

1^o *Que peuvent les femmes pour la coopération?* (sujet qu'il eût été utile de compléter par celui-ci: *Que peut la coopération pour les femmes?*)

2^o *Que peuvent les coopératrices en faveur de la paix?* (Ce dernier rapport fut présenté par la très sympathique Miss Margaret Llewelyn Davies, la « mère des coopératrices », saluée de chaleureux applaudissements.)

3^o Un rapport, enfin, sur l'organisation des coopératrices dans les districts ruraux, éloignés des grands centres.

Le grand désavantage de cette Conférence fut celui inhérent à la plupart des Congrès: le peu de temps disponible en regard d'un programme trop touffu. Même en se limitant, en condensant le plus possible, on ne peut guère développer une opinion en trois minutes; et le résultat de la discussion fut l'impression de quelque chose de trop pressé, d'inachevé, qui vous laisse peu satisfait.

D'autre part, les délégations belges et surtout celles des républiques soviétiques et tchécoslovaque firent entendre un peu haut la note du socialisme, voire du communisme, au risque de porter atteinte au principe de stricte neutralité de la coopération. Toutefois, ces velléités de porter le débat sur le terrain de la politique et de la lutte de classe, comme ce fut aussi le cas au sein du Congrès, n'eurent d'autre résultat que de provoquer une salutaire réaction de la part de ceux dont les sympathies se portent vers la gauche; et, notamment au Congrès qui suivit la Conférence, la neutralité absolue de la coopération fut plus hautement que jamais proclamée et affirmée.

Les rapports et les discussions furent tout à fait intéressants; toutefois, d'une façon générale, ils portèrent surtout, sur le rôle matériel des coopératrices, sur des questions d'organisation, sur la participation à la direction ou à l'administration des sociétés coopératives, tandis que le côté éthique et éducatif

¹ Voir à ce sujet: *The Women's Corporation Guild*, par Margaret Llewelyn Davies.

de leur rôle fut insuffisamment développé. Ce fut un tort, car les femmes sont les mères de la race, elles en sont les éducatrices, et ce sont elles qui doivent former cette génération future qui pourra servir de base à une humanité de fraternité et de paix. Jamais on ne pourra assez appuyer sur cette nécessité: il nous faut des mères, des mères capables d'assumer leur tâche et leur responsabilité, capables de former les nouveaux individus dont a besoin une humanité nouvelle. C'est pourquoi tout mouvement qui a pour but l'émancipation et le développement de la femme doit, en premier lieu, viser à ce but et la préparer à la plus grande et la plus noble des tâches.

L'insigne de l'Alliance — un panier à commissions! — et la discussion sur un langage international fourniraient encore ample matière à commentaires, mais je craindrais d'allonger de la sorte un article déjà trop long.

A. TREUB-CORNAZ.

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

(suite)¹

Cette assemblée extraordinaire dut s'occuper encore de questions relatives à la guerre. Durant l'année écoulée, à l'instigation de M^{me} Merz, qui avait préconisé à l'Assemblée d'Aarau la formation d'Associations ménagères, l'Alliance avait étudié ce sujet et demandé au Département fédéral d'Economie publique d'autoriser les Départements cantonaux et les Commissions de ravitaillement à renseigner les ménagères sur les approvisionnements faits et sur les mesures à prendre pour leur meilleure utilisation. L'Alliance demandait aussi que les femmes soient consultées au sujet des approvisionnements, et saisit cette occasion pour remercier le Département fédéral d'avoir institué en été 1917 des cours pour enseigner la meilleure méthode de conserver des légumes et des fruits. En réponse, l'Alliance fut invitée à se faire représenter à une séance consacrée à la distribution du sucre, et reçut l'assurance que les femmes seraient convoquées à l'avenir chaque fois qu'il serait question de problèmes intéressant tout d'abord les ménagères.

Lorsque, en 1919, l'Alliance se réunit à Bâle, la Société des Nations venait de naître et nous présentait à nous, femmes, un intérêt direct. En effet, la présidente du Conseil international des Femmes, Lady Aberdeen, avait été entendue, ainsi que les présidentes des Sociétés suffragistes des pays alliés, par le Président Wilson et lui avaient présenté quelques vœux. En premier lieu, elles demandaient la présence de femmes dans toutes les Commissions permanentes de la S. d. N., ces femmes devant être élues au même titre que les hommes et pouvant faire partie des bureaux et des délégations officielles. Elles demandaient ensuite que les membres de la S. d. N. s'engageassent: 1^o à lutter contre la traite des femmes et des enfants; 2^o à respecter et à faire valoir le principe de la liberté pour la femme mariée de disposer elle-même de ses biens, et 3^o d'interdire la traite des femmes, soit mineures, soit majeures, de punir sévèrement les contrevenants, d'interdire les maisons de tolérance et de protéger les enfants des deux sexes. Enfin, leurs demandes tendaient encore à faire reconnaître par la Commission de la Paix et par la Société des Nations le principe du suffrage féminin, alors qu'il se réalise partout où le permettent le degré de civilisation acquis et le développement démocratique; et que les femmes soient consultées aussi bien que les hommes quand des peuples seront appelés à voter sur le sort de leur pays.

De toutes ces demandes, quelques-unes obtinrent du succès, par exemple l'admission des femmes aux mêmes conditions que les hommes aux postes et fonctions de la Société des Nations. Depuis lors, quelques pays ont délégué des femmes aux Assemblées de la S. d. N.; la Suisse, malheureusement, ici aussi, se montre très opposée au droit des femmes.

Si l'on étudie de près les procès-verbaux et les rapports annuels de l'Alliance, on se rend compte de la difficulté qu'elle éprouve continuellement à fixer l'étendue de ses compétences.

² Voir les Nos 196, 197, 198 et 199 du *Mouvement Féministe*.